

**AVIS DE CONVOCATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Le mardi 27 février 2007.**

Banque de l'Habitat.

**Société anonyme au capital de 75.000.000 Dinars
Siège social : 21, av. Kheirredine Pacha - 1002 Tunis Belvédère
Registre de commerce n°B 138 81 1996**

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui aura lieu le mardi 27 février 2007 à 16 heures, à l'hôtel Sheraton, Avenue de la ligue Arabe 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1-Augmentation du capital social de la banque,
- 2- Fractionnement de la valeur nominale de l'action,
- 3- Mise à jour des statuts, conformément aux nouvelles dispositions du code des sociétés commerciales et à la loi sur les établissements de crédits.
- 4- Lancement d'un emprunt obligataire.
- 5- Lancement d'un emprunt subordonné.

Les titulaires des actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Division Titres et Participations, sise au siège de la banque 21, avenue Kheireddine pacha. Tunis Belvédère, durant le délai légal.

P/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.